

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montrouge, le 27 octobre 2026

Licence Portail Santé : un cadre enfin officiellement posé mais des moyens encore à garantir

Ce samedi 24 octobre a été publié au Journal officiel le décret cadrant la **Licence Portail Santé (LPS)**, **nouvelle voie d'accès unique aux études de santé MMOPK** (Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie et Kinésithérapie) à partir de la rentrée 2027. **L'ANEMF, l'ANEPF, l'ANESF, la FNEK et la FAGE**, ainsi que leur réseau, saluent la parution de ce texte longuement attendu, et qui marque l'aboutissement de longs mois de travail et de concertation.

Toutefois, les fédérations représentatives des étudiant·e·s en maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie et kinésithérapie ainsi que la FAGE appellent à une **vigilance forte sur sa mise en œuvre et son financement**.

Les fédérations étudiantes MMOPK et la FAGE n'ont cessé d'alerter sur les limites du système PASS/LAS : une application locale hétérogène, un suivi insuffisant et des parcours illisibles pour les lycéennes et lycéens. Elles ont également défendu le maintien d'une voie unique et commune : la LPS répond à cette exigence avec une **voie commune préservée et lisible pour accéder aux 5 filières MMOPK**.

Les fédérations étudiantes se félicitent également que la piste d'une voie directe et spécifique pour la pharmacie, qu'elles avaient dénoncée pour son atteinte à l'égalité des chances, ne figure pas dans la réforme finale. Ainsi, la lisibilité est conservée.

Cependant, les universités devront construire une nouvelle offre de formation **dans des délais très contraints**, ce qui exige un **financement à la hauteur des ambitions affichées**. Dans le contexte des débats sur le projet de loi de finances 2027, les fédérations étudiantes appellent le Gouvernement et les parlementaires à **garantir aux établissements les moyens nécessaires à la mise en place de la LPS dès la prochaine rentrée**.

Alors que depuis des semaines, auprès des lycéens et lycéennes, les fédérations étudiantes alertent sur le manque criant de places et de moyens dans l'enseignement supérieur, cette réforme ne pourra **en aucun cas** justifier **une diminution des capacités d'accueil dans les universités**.

De nombreuses modalités restent par ailleurs à préciser rapidement. Entre ce qui figurera sur Parcoursup ou encore les contenus des blocs d'enseignement : ce sont les établissements et les futurs étudiantes et étudiants qui en paieront le prix si l'arrêté précisant les modalités d'application ne paraît pas rapidement. **Les fédérations étudiantes demandent leur publication sans délai**.

Aucune mention de la kinésithérapie n'étant faite dans ce décret, les fédérations étudiantes rappellent l'engagement des ministres d'intégrer pleinement la kinésithérapie à la LPS, et ce dans les mêmes conditions que les autres filières. À moins d'un an de la rentrée 2027, elles demandent que **les textes spécifiques à la kinésithérapie soient également publiés sans délai**, afin de rendre visible l'intégration de la filière. Il est évidemment requis, à terme, que l'entrée en études de kinésithérapie soit **totale** **ment intégrée aux textes communs MMOPK, après modification législative**.

Après des années d'incertitude, la LPS doit devenir une réelle réussite au profit de la santé mentale des futurs soignants et soignantes et de la réussite de leur parcours.

Elisa BOINET
FAGE - Attachée de presse
06 75 33 79 30
presse@fage.org

Kyra BRAZE
ANESF - Présidente
06 46 68 58 62
presidence@anesf.com

Agathe DUPUIS
ANEPF - Vice-Présidente chargée
de l'Enseignement Supérieur
07 49 39 50 05
enseignement-sup@anepf.org

Thomas BREDIN
FNEK - Attaché de Presse
06 61 65 62 43
presse@fnek.fr

Mathéo Milley-Arjalès
ANEMF - Vice-Président chargé
de l'Enseignement Supérieur
06 50 87 31 45
es@anemf.org

